

## **Déclaration préalable des élu.e.s du SE-UNSA à l'ouverture des CAPA et FPMA des mutations Intra-académiques du vendredi 15 juin 2018**

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs,

Cette déclaration est faite au nom de l'ensemble des élu.e.s du SE-UNSA, agrégés, certifiés, CPE, professeurs d'EPS, PLP et Psychologues de l'Education Nationale.

Le vendredi 25 mai, le ministère de l'Action et des Comptes publics dévoilait un projet pour je cite "un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique". Loin de renforcer les droits et garanties pour les personnels, le gouvernement envisage bien au contraire de détruire un élément fondateur de la Fonction Publique : le paritarisme. Comment parler de modernisation et d'amélioration en supprimant toutes les compétences des Commissions Administratives Paritaires, autres que celles portant sur les recours et sanctions disciplinaires. Au prétexte de renouer le dialogue social, le gouvernement entend se passer des élu.e.s du personnel pour le contrôle du bon déroulement de tous les actes de gestion des carrières des personnels (mutations, promotions, formation, mobilité...).

Après les annonces d'un recours accru aux contractuels, de plans de départs volontaires pour les fonctionnaires, d'une individualisation renforcée des carrières et des rémunérations, de la suppression des CHSCT, le gouvernement franchirait une nouvelle étape en détruisant le paritarisme garant d'équité et de transparence. Au SE-UNSA, nous sommes profondément attachés au paritarisme. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous ne divulguons pas les projets de mutations aux collègues avant les CAPA et FPMA même si nous comprenons leur impatience à connaître le résultat qui les concerne.

Concernant les annonces sur la voie professionnelle, le SE-UNSA considère que la question des moyens sera déterminante. Nous constatons sur la nouvelle grille horaire des Bac Pro une diminution de deux heures en moyenne par division. D'autre part il apparaît une véritable chute du nombre d'heures en EPS. Pour le SE-UNSA, il n'est pas acceptable que cette réforme soit source d'économies budgétaires.

Nos inquiétudes sont grandes pour le Bac Pro Gestion et Administration dont le ministère envisage de réduire de moitié le nombre d'élèves. Le SE-UNSA apportera son soutien aux collègues qui pourront alors être concernés par des mesures de cartes scolaires ou qui souhaiteront se réorienter professionnellement. Quant aux élèves qui s'orientaient en Gestion et Administration, très majoritairement des jeunes filles, que leur sera-t-il proposé ? Le ministère n'est pas très prolix à ce sujet.

Quant à la présence de l'apprentissage dans tous les lycées professionnels, le SE-UNSA n'y est pas opposé par principe. Cependant, il s'oppose à toute mise en concurrence entre formations sous statut scolaire et sous statut d'apprenti. Un éventuel développement de l'apprentissage ne devra pas détériorer les conditions de travail des PLP, dont les interventions éventuelles auprès d'apprentis ne pourront pas remettre en cause leur statut et leurs obligations de service.

Nous souhaitons également réaffirmer ici l'opposition du SE-UNSA à la suppression du réseau des CIO, service public d'orientation de proximité de l'Education Nationale, et au transfert aux régions des DRONISEP, de leurs personnels, des PSY-EN, des DCIO. Les Psychologues de l'Education Nationale "Education, Développement, Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle" doivent conserver leur statut, leurs missions et leur affectation dans les CIO.

Par ailleurs c'est maintenant que les programmes du nouveau lycée vont s'écrire. Nous devons sur ce sujet être très exigeants. Le Conseil Supérieur des Programmes semble vouloir rester dans une approche traditionnelle des savoirs disciplinaires. Quant aux nouveaux enseignements, le CSP ne fait qu'esquisser pour l'instant des contours assez flous, avec plusieurs répartitions horaires qui n'aident pas à y voir clair. Pour le SE-UNSA, il est hors de question que le lycée du XXI<sup>ème</sup> siècle nous ramène cinquante ans en arrière. Le lycée général et technologique doit devenir un vrai tremplin favorisant la réussite de l'élève dans la voie d'études supérieures qu'il aura choisie.

A ce sujet, le logiciel Parcoursup a été utilisé pour la première fois. Ce n'est ni la solution miracle, ni l'échec absolu. La nouvelle procédure ne résout pas tous les problèmes d'orientation. Elle ne crée pas les places qui manquent, elle ne supprime pas la subjectivité dans le classement des dossiers dans les formations sélectives. Par contre elle a le mérite de mettre fin à l'unique tirage au sort. Mais elle génère aussi une attente angoissante pour les lycéens et leurs familles. Il faudra donc établir un bilan précis de cette première année pour en tirer toutes les leçons pour la suite. Il faudra sûrement des moyens supplémentaires à hauteur des enjeux, recruter et former des psychologues "spécialité orientation" en nombre suffisant pour mieux accompagner les lycéens et les équipes pédagogiques dans ce processus complexe.

Enfin la mise en place du parcours PPCR modifie en profondeur la carrière des personnels. L'appréciation de la valeur professionnelle s'inscrit désormais dans la logique d'un parcours qui devrait se construire au fil de la carrière. Le SE-UNSA, signataire du PPCR, reste néanmoins très exigeant quant à sa mise en œuvre qui doit être bénéfique à l'ensemble des enseignants, CPE et PSY-EN.

Pour la Hors Classe par exemple, les notes de service stipulent que l'appréciation formulée par le Recteur est gelée pour les années suivantes. Ce point est inacceptable, il doit être absolument revu, on ne peut l'imaginer autrement. Pour le SE-UNSA, l'aspect évolutif d'une carrière doit être reconnu. Nous demandons une remise à plat de l'articulation entre les avis et l'appréciation finale avec la possibilité de réviser les avis et appréciations qui ont été formulés. Des consignes claires doivent être données pour les "retraitables" qui, à l'issue d'une carrière complète, doivent pouvoir accéder à la hors classe conformément aux accords PPCR.

Concernant la classe exceptionnelle, l'utilisation des quotas fait que très souvent les avis formulés par le Recteur ne correspondent pas aux avis donnés par le chef d'établissement et l'inspecteur. En ce sens, ils sont incompris par les collègues qui les considèrent comme injustes et démotivants. Le rapport 80%-20% entre les viviers 1 et 2 doit être rééquilibré. De nouvelles fonctions non prises en compte actuellement pour l'éligibilité au vivier 1 devront l'être dans l'avenir. Sinon, dans plusieurs corps, très rapidement, peut-être d'ailleurs dès la prochaine promotion, les candidats du vivier 1 ne seront pas assez nombreux par rapport aux promotions possibles.

Aujourd'hui, nous ouvrons le cycle des CAPA et FMPA du mouvement intra. Comme les années précédentes, le mouvement des PLP est réduit à minima voire inexistant dans certaines disciplines et départements, alors que dans le même temps 122 postes resteront vacants après le mouvement ; à titre d'exemple 12 en Electrotechnique, 10 en lettres-anglais... Le même constat s'impose dans certaines disciplines des certifiés et agrégés,

124 postes au total resteront vacants, 41 en technologie, 28 en éco-gestion, 18 en anglais, 15 en lettres classiques.

Aucun poste offert au mouvement pour les PSY-EN EDA dans les Pyrénées Atlantiques. Pour les PSY-EN EDO, le manque de titulaires est évident, 15 postes resteront vacants 7 en Dordogne, 4 dans les Pyrénées Atlantiques. En EPS, ce sont 12 postes qui ne trouveront pas preneur 5 en Dordogne et 6 en Lot et Garonne.

Cette année encore les CPE n'échappent pas à la règle 10 postes resteront vacants sur les 38 offerts au mouvement, malgré les 20 postes profilés. Sur le mouvement des CPE et sur cette question du profilage, les élu.e.s CPE du SE-UNSA y reviendront plus précisément lors de la CAPA.

Le constat est simple pour tous les corps les besoins existent il faut donc recruter. Pour cela nos métiers doivent être plus attractifs, avec une meilleure considération, de meilleures rémunérations et de meilleures conditions de travail.

Enfin, nous tenons à remercier les services de la DPE et de la DRH pour la qualité de leur travail et de nos relations. Une mutation est pour chaque collègue qui la demande un moment important où se jouent souvent équilibres personnel, familial et professionnel.

Nous ne doutons pas que les travaux d'optimisation qui vont suivre s'efforceront de répondre au mieux à leurs attentes. L'ensemble des élu.e.s du SE-UNSA y veillera et y prendra part activement. C'est pour cela que nous tenons tant au paritarisme.

Les élu.e.s du SE-UNSA